



déprogrammation du badge parking par le syndic

Par **stepharibo**, le **11/05/2024** à **18:36**

Bonjour,

Je m'adresse à vous car mon syndic me bloque à plusieurs reprises mon badge de parking sans jamais me prévenir avant. On a eu plusieurs fois des désaccords où j'invitais des amis dans le parking (qui repartait avant 20h où il y avait encore des places). Je me suis même fait rayé ma voiture à cause de ça, et depuis je ne les fais plus rentrer dans le parking.

Désormais, le syndic m'a fermé l'accès au parking car du à mon travail, j'ai tendance à rentrer tard, mais à partir également tôt le matin. Or nous il y a plus de voitures que de places, donc quand je rentre, il n'y a souvent pas de places pour moi. Je me gare donc à l'intérieur mais devant la porte (où les voitures peuvent quand même passer), je bloque l'accès pompier.

Mais comme j'ai dit, je rentre vers 22h, et le matin je pars à 5h.

Je les ai donc contactés et ils refusent de me rouvrir l'accès au parking. Je ne sais plus trop quoi faire car si j'ai acheté l'appartement, c'est bien pour le parking, de plus ça fait plus de 13 ans que je vis ici, donc voilà.

Je vous envoie ce message car j'ai vu sur votre site un message qui disait qu'ils n'avaient pas le droit.

Merci à vous.

Par **Marck.ESP**, le **11/05/2024** à **21:02**

Bienvenue sur LegaVox

Il semble que le syndic ait bloqué l'accès au parking, en raison de problèmes de stationnement et de blocage de l'accès aux pompiers.

Nous ne détenons aucun élément relatif aux règles d'utilisation, que disent-elles concernant la déprogrammation et avez vous été pré-informé ou rappelé a l'ordre ?

Par **miyako**, le **11/05/2024** à **21:07**

Bonjour,

dans l'acte de vente de votre appartement ,est ce qu'il y a une place de parking de

mentionnée et payez vous des charges parking.

Que dit le règlement de co-pro à ce sujet?

Cordialement

Par **stepharibo**, le 11/05/2024 à 21:56

Bonjour,

non il ne me semble pas. Je crois que tous les personnes qui ont une voiture ont la possibilité d'avoir accès au parking.

Je sais que je suis en tord de me garer ici, mais je n'ai pas vraiment le choix, il n'y a pas de places dehors et dans mon parking. Et puis ils l'ont déjà dit quelques fois, mais c'est vrai qu'on a pas été averti très sévèrement par rapport à ça, du coup on a continué.

Que pensez vous qu'il faut que je fasse ? J'ai contacté le syndic pour qu'ils essayent de débloquer, mais ils ont l'air intransigeant pour l'instant.

Par **Lingénu**, le 11/05/2024 à 21:59

Bonjour,

[quote]

Je vous envoie ce message car j'ai vu sur votre site un message qui disait qu'ils n'avaient pas le droit.[/quote]

Le syndic n'a en effet pas le droit de vous interdire l'accès au parking mais, d'un autre côté, vous n'avez pas le droit de laisser vos invités envahir le parking qui n'est pas déjà suffisant pour les seuls habitants de l'immeuble et vous n'avez pas le droit de bloquer l'accès des pompiers.

La solution : vous engager à jouer le jeu et demander au syndic qu'en conséquence lui aussi joue le jeu.

Si le nombre de places est insuffisant et que vous rentrez toujours parmi les derniers, vous ne trouverez jamais de place. C'est malheureux mais c'est ainsi. Là, il n'y a pas de solution.

Par **stepharibo**, le 11/05/2024 à 22:06

Bonjour,

Oui en effet après avoir l'accident avec les invités, ce n'est vraiment plus arrivé, et pour éviter que mon badge soit bloqué, je suis prêt à ne plus le refaire. Mais ils n'ont pas l'air de vouloir

vraiment coopérer, lorsque je leur ai demandé, ils m'ont dit que c'était "définitif". Si j'écris un mail en disant que je m'engage à ne plus aller à l'encontre de cela, et que la prochaine fois, ils pourront bloquer mon badge définitivement sans aucune intervention de ma part, cela devrait les faire changer d'avis non ?

Par **Pierrepaulejean**, le **11/05/2024 à 22:31**

bonjour

il s'agit donc d'un parking commun pour les habitants de l'immeuble

si le parking est complet à votre arrivée, vous ne pourrez pas vous y garer

y a t il quelque chose de mentionner dans le règlement de copropriété concernant l'usage du parking?

peut etre va t il falloir envisager de choisir un autre appartement si vous avez absolument besoin d'un parking

Par **Lingénu**, le **11/05/2024 à 23:21**

[quote]

Si j'écris un mail en disant que je m'engage à ne plus aller à l'encontre de cela, et que la prochaine fois, ils pourront bloquer mon badge définitivement sans aucune intervention de ma part, cela devrait les faire changer d'avis non ?

[/quote]

Il faut essayer en faisant profil bas.

Devant un tribunal, la position du syndic qui vaudrait maintenir un blocage définitif serait indéfendable.

Par **Visiteur**, le **12/05/2024 à 08:54**

Bonjour

[quote]On a pas été averti très sévèrement par rapport à ça, du coup on a continué.[/quote]
Cela veut tout dire, vous avez poussé le bouchon un peu loin...

Commencez par adresser un courrier Recommandé avec AR au lieu d'un mail au syndic. Si cela ne suffit pas, il peut être utile de consulter une association ou un avocat spécialisé dans les questions de copropriété.

Ensuite, voir un avocat qui décortiquera le règlement, il y trouvera peut-être quelque chose à

exploiter.

Par **Pierrepauljean**, le **12/05/2024** à **12:53**

[quote]

Commencez par adresser un courrier Recommandé avec AR au lieu d'un mail au conseil syndical.[/quote]

le conseil syndical n' rien à voir dans ce dossier et n'est pas décisionnaire

Par **Visiteur**, le **12/05/2024** à **13:12**

Merci. Syndic...